

Objektyp: **Issue**

Zeitschrift: **Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande**

Band (Jahr): **80 (1944)**

Heft 32

PDF erstellt am: **18.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>

ÉDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

SOMMAIRE :

Partie corporative : Vaud : *Aux présidents de section.* — *Aux affiliés de la collectivité de la S. V. S. M.* — *Ceux qui quittent : Yverdon.* — *A l'honneur.* — *Aux maîtresses de travaux à l'aiguille.* — *Places au concours.* — Neuchâtel : *De la haute-paie.* — *Opinions et idées : L'éducateur et la paix.* — *Bibliographie.*

Partie pédagogique : R. Dottrens : *Déontologie.* — R. J. : *Rappels.* — Informations : *Résolution.* — *Semaine pédagogique en faveur des instituteurs internés en Suisse.* — *Textes littéraires.* — *Les livres.*

PARTIE CORPORATIVE

VAUD

AUX PRÉSIDENTS DE SECTION DE LA S. P. V.

(L'étude du programme minimum suscite un tel intérêt dans les sections de la S. P. V., que nous pensons utile de publier la présente circulaire adressée aux présidents, et par eux à tous les rapporteurs.)

L'école n'échappe pas à l'évolution : elle se renouvelle parce qu'elle veut s'adapter ; elle se transforme parce qu'elle doit tenir compte des découvertes scientifiques et psychologiques. Et les programmes se surchargent parce qu'ils n'abandonnent rien de leurs anciennes exigences. Comment n'y aurait-il pas malaise ?

La capacité intellectuelle des enfants n'a pas augmenté, et le temps consacré à l'étude a diminué. On voudrait approfondir un plus grand nombre de notions en moins de temps ! De là, l'inéluctable problème du « Programme minimum » mis à l'étude par la S. P. V.

Un danger nous menace : il ne faudrait pas que, par souci de diminuer la quantité, l'enseignement ne se dessèche, ne s'étrique. Moins de notions exigent un plus grand rayonnement de ces notions. Et cela ne nous dispense pas de prévoir des programmes de développement.

On a beaucoup parlé d'une école pour la vie ! Un programme minimum doit s'en inspirer. Les choses présentées aux enfants ne les intéressent pas toujours. Elles prennent vie quand l'homme lutte avec pour les transformer, et qu'il en subit lui-même des conséquences. Un programme restreint nous paraît prendre de cette manière une certaine ampleur, et devenir vivant. Ainsi conçu, il conserverait son but essentiellement éducatif.

* * *

Dans sa séance annuelle, la Commission des Intérêts professionnels de la S. P. V. a émis les réflexions suivantes :

(A)

1. Quels reproches faites-vous à une école trop intellectualiste ?

2. Est-ce que, dans le programme actuel, on donne assez d'importance à la présence de l'homme (du travailleur) qui anime les choses, et rend l'enseignement vivant ?
3. Le français mérite-t-il la première place dans nos programmes ?
4. Pourquoi l'enseignement du calcul exige-t-il un si grand nombre d'heures ?
5. Quelles notions estimez-vous indispensables dans chaque année, et dans chaque degré ? Dans chaque branche d'étude ?
6. Lesquelles vous paraissent être enseignées trop tôt ?
7. Lesquelles peuvent être abandonnées sans préjudice ?

(B)

Dans chaque discipline

I. Histoire biblique :

1. Que pensez-vous de l'enseignement de l'histoire biblique au *degré inférieur* ?
2. Et de la mémorisation des chapitres avant que l'enfant ne sache lire ?
3. Le manuel mérite-t-il une révision ?
4. Et celui du *degré moyen* ? Du *degré supérieur* ?

II. Géographie :

1. Le nouveau programme vous donne-t-il satisfaction ? Dans chaque degré ?
2. Que pensez-vous de l'enseignement de la géographie de la Suisse par cantons ?
3. Estimez-vous le manuel de géographie adapté à nos besoins ?

III. Sciences :

1. Trouvez-vous le nouveau programme des sciences réalisable ?
2. Regretteriez-vous la disparition totale du manuel de sciences ?

IV. Histoire :

1. Est-ce que vous verriez l'utilité d'une distinction entre un programme minimum et un programme de développement ?
2. Son programme est-il trop chargé ?

V. Français : (Grammaire) :

1. Quelles notions estimez-vous essentielles pour les élèves de nos classes primaires ?

Degré inférieur :

2. Est-ce que les notions grammaticales données au degré inférieur conviennent aux élèves de cet âge ?

Degré moyen :

3. Qu'entendriez-vous comme programme minimum de grammaire au degré moyen ?
4. Que supprimeriez-vous ?

5. Comment entrevoyez-vous un enseignement de la grammaire plus synthétique (simplifié) ?

Degré supérieur :

6. Quelles notions grammaticales vous paraissent inutiles ?
7. A la fin de la scolarité, estimez-vous suffisante la connaissance de l'accord du verbe, du nom et de l'adjectif ?
8. Si non, à quoi attribuez-vous le déchet ?

VI. Calcul :

1. Les problèmes graphiques intéressent-ils des élèves de 1re année du degré inférieur ?
2. La connaissance intuitive des mesures de longueur et de la monnaie s'impose-t-elle à cet âge (7-8 ans) ?
3. Et les problèmes à double opération ?

Degré moyen :

4. Que pensez-vous de la distinction faite en arithmétique entre les programmes minimum et de développement ?
5. Vous paraîtrait-il souhaitable de faire passer dans le programme de développement un plus grand nombre de sujets ? Lesquels ?
6. L'ordre des matières vous donne-t-il satisfaction ?
7. Le nombre d'exercices est-il suffisant ?

Degré supérieur :

8. Les problèmes abstraits viennent-ils trop tôt ?
9. Le nouveau manuel a-t-il allégé le programme ?
10. Y trouvez-vous des chapitres susceptibles d'être simplifiés ?

VII. Civisme :

Estimez-vous qu'une étude systématique de nos institutions se justifie à l'âge scolaire ?

VIII. Solfège :

Le livre de solfège du degré moyen ne serait-il pas suffisant pour toute la scolarité ?

* * *

(C)

Questions générales

1. L'introduction des heures de culture physique a-t-elle modifié le résultat de votre enseignement ?
6. Ne consacrez-vous au français et au calcul que les heures réglementaires ?
7. Sinon, quelles disciplines en souffrent ?
8. Des « coupes partielles » vous satisferaient-elles ?
9. Voudriez-vous modifier de fond en comble notre programme ?
10. Que reste-t-il, à votre point de vue, de tout ce que nous avons enseigné ?
11. Qu'y croyez-vous de trop intellectualiste ?
12. L'homme mêlé aux choses ! Cela modifierait-il le programme ?

13. Peut-on toucher à une partie du programme sans modifier l'ensemble ?

14. Quelles questions poseriez-vous au psychologue ?

AVIS : Les rapporteurs seront convoqués à Lausanne, à la fin de septembre.

Lausanne, le 23 juillet 1944.

Le Comité S. P. V.

AUX AFFILIÉS DE LA COLLECTIVITÉ S. P. V. DES SECOURS MUTUELS

L'assemblée des délégués, groupant les représentants des sections et collectivités de la Société vaudoise de secours mutuels a pris le 29 juin 1944 deux décisions importantes que je me fais un devoir de signaler aux affiliés de la collectivité S. P. V.

Participation. Le taux de la participation a été porté à 25 % uniformément pour hommes, femmes et enfants, sur frais médicaux et pharmaceutiques. Cette modification a été décidée avec entrée en vigueur le 1er juillet 1944.

Assurance-tuberculose. Le comité central a décidé, avec l'approbation de l'Office fédéral des assurances sociales, de faire application des dispositions statutaires l'autorisant à prélever une prime spéciale pour l'assurance-tuberculose.

Comme vous le savez, l'assuré atteint de tuberculose touche une indemnité de fr. 3.— durant 720 jours dans 5 ans ; cette prestation est servie sans déduction de participation.

L'assemblée des délégués a décidé de porter cette prestation de fr. 3.— à fr. 4.— dès le 1er juillet 1944.

La première de ces décisions a été prise après une étude sérieuse inspirée par un légitime souci d'équilibre budgétaire. La seconde doit permettre aux malades atteints de tuberculose (il en est malheureusement parmi nous) de se soigner mieux. La prime spéciale se monterait à fr. 1.50 environ par membre et par année.

Je vous invite, chers collègues, à consentir à l'application de ces deux décisions et, sauf avis nombreux et négatifs de votre part, je les considérerai toutes deux comme ratifiées par les affiliés de la collectivité S. P. V.

Veillez croire, chers collègues, à mes sentiments dévoués et cordiaux.

Fernand Petit,

Ed. Payot 4, Lausanne.

CEUX QUI QUITTENT

Yverdon. Jeudi 13 juillet, à l'occasion d'une conférence des maîtres, le corps enseignant primaire a pris congé de *Mademoiselle Cuendet* qui quitte l'enseignement et fait valoir ses droits à la retraite. Brevetée en 1914, *Mademoiselle Cuendet* a enseigné successivement à Martherenges, à Bonvillars et à Yverdon depuis 1927. Elle abandonne la tâche après trente années de services consciencieux et dévoués ; elle laisse un pro-

fond exemple de fermeté dans la discipline, de régularité, de calme, de précision, de méthode dans le travail.

Après avoir rappelé tout ce que l'école doit à celle qui s'en va, le directeur offrit un tableau de M. Jaccard, instituteur, comme souvenir du corps enseignant ; M. Delisle, instituteur, adressa encore quelques mots bien cordiaux.

Samedi 15 juillet, M. Wasem, président de la Commission scolaire et municipal, et le directeur ont assisté à la dernière leçon de Mademoiselle Cuendet et lui ont apporté les remerciements de l'autorité et de l'école, des souhaits sincères pour une longue et heureuse retraite si justement méritée.

Nos vœux réitérés accompagnent Mademoiselle Cuendet.

Dans les mêmes occasions, M. Wasem et le directeur ont adressé des adieux et des remerciements à *Madame Quiblier-Golay*, institutrice dont nous avons précédemment annoncé le départ pour rejoindre son mari nommé à Giez.

A L'HONNEUR

Malgré la lourde charge d'une classe nombreuse et les heureux soucis d'une belle famille, Henri Rebeaud, de Vufflens-la-Ville, vient de réussir brillamment sa licence es lettres — la meilleure de sa volée ! — pour les branches français, allemand, italien et géographie. Voilà qui dénote une persévérance peu commune ; chez Rebeaud, la modestie et la volonté sont à l'égal du talent.

* * *

Sous le titre du « Banc d'essai », le Studio de Lausanne avait organisé un concours de jeux radiophoniques dont les auditeurs constituaient le jury. Sur 14 pièces classées, nous trouvons au 3^{me} rang « Le village englouti » de notre collègue lausannois L. Campiche.

A ces deux collègues, nos vives félicitations.

AUX MAITRESSES DE TRAVAUX A L'AIGUILLE

L'assemblée annuelle de l'Association vaudoise des Maîtresses de travaux à l'aiguille est supprimée.

Les intéressées seront réunies à une date ultérieure par Mme Michod-Grandchamp, inspectrice, pour la présentation du nouveau programme en train de s'élaborer.

La cotisation annuelle de 1 fr. est maintenue et nous prions les membres, ainsi que toutes les maîtresses enseignant les travaux à l'aiguille, de réserver bon accueil au remboursement qui leur sera présenté prochainement.

Le Comité.

PLACES AU CONCOURS

Maître prim. supérieur : Villeneuve. 22 septembre.

Instituteurs : Bière ; Rolle.

Institutrices : Mont-la-Ville ; Yverdon.

Maîtresse d'ouvrage : L'Abbaye. 26 septembre.

NEUCHÂTEL

DE LA HAUTE-PAIE

Donnant suite à un vœu de la dernière assemblée des délégués de la S. P. N., le comité central adressait, en date du 10 juin, une requête au dép. de l'Inst. publique en vue de répartir le versement de la haute-paie en 16 annuités au lieu de 20.

Il faisait valoir avec raison que l'âge d'entrée en fonctions des membres de l'enseignement primaire s'est sensiblement élevé au cours de ces vingt dernières années, en raison surtout des nombreuses classes supprimées pendant cette période. « Dans la plupart des cas, écrivait-il, les nouveaux élus approchent ou même dépassent la trentaine. Plusieurs instituteurs sont déjà mariés ; la majorité se mettent en ménage dès leur nomination. » Les charges de famille grèvent immédiatement le budget tandis que les ressources ne s'accroissent que lentement, bien trop lentement, pour atteindre le plafond dès la 22^e année de service.

Ce régime est encore supportable lorsque des occupations accessoires permettent d'arrondir le gain légal. Mais cette possibilité est fort réduite ou inexistante pour nombre de titulaires. On sait quelle guerre farouche est faite à ce genre d'occupations dans certaines de nos communes. Le remède, pour ceux qui en sont réduits au simple régime de la loi, apparaît dans une accélération du service de la haute-paie.

Sous ce rapport, nos collègues vaudois et genevois sont dans une situation plus avantageuse. Les premiers arrivent au maximum lors de la 19^e année de service ; les autres y atteignent dès la 13^e année et connaissent ainsi l'avantage de jouir de leur traitement plein au moment où les enfants s'initient à leur future profession, ce qui fait monter aussitôt la courbe des dépenses familiales. Pour le maître neuchâtelois, ce moment est dépassé depuis longtemps quand la haute-paie atteint son point culminant.

Je m'empresse de préciser que la requête de notre comité directeur ne vise pas à augmenter le montant maximum de la haute-paie, mais qu'elle ne porte que sur sa répartition. Au lieu donc de 20 annuités de fr. 108.— pour les instituteurs et de fr. 48.— pour les institutrices, le nouveau mode de paiement comporterait 16 tranches de fr. 135.— et fr. 60.— à partir de la troisième année de service ou, pour me servir des termes de la loi du 13 mars 1936, qui régit la matière, « à partir du 1^{er} janvier de l'année qui suit l'expiration du quatrième semestre de service après la nomination définitive ».

Les maxima actuels de fr. 2160.— et fr. 960.— étant atteints quatre ans plus vite, il en résulte bien entendu une dépense plus élevée qui se chiffre, à l'expiration de la 21^e année de service, par fr. 4320.— pour les instituteurs et fr. 1920.— pour les institutrices. Dès la 22^e année, toute différence cessant entre les deux régimes, c'est le repli sur les positions actuelles. Les moyennes annuelles d'augmentation pour la période comprise entre la troisième et la vingt et unième année de service s'élèveraient respectivement à fr. 227.— et fr. 101.— environ. Les charges nouvelles qui en résulteraient ne sont donc pas très lourdes et semblent

compatibles avec la situation financière du canton qui s'est améliorée sérieusement au cours de ces dernières années.

Le Conseil d'Etat consulté par le dép. de l'Inst. publique sur la demande de la S. P. N. ne pourrait cependant lui donner une suite favorable. Il argue d'abord de sa portée générale. La loi précitée du 13 mars 1936 fixe en effet que les modalités de paiement de la haute-paie qui nous concernent sont les mêmes pour tous les autres titulaires de fonctions publiques grevant le budget de l'Etat. En conséquence ils devraient bénéficier eux aussi de toutes les améliorations que réclame le corps enseignant primaire, ce qui soulève un problème financier d'importance et la revision de la loi.

Or, le Conseil d'Etat estime que l'instabilité des circonstances politiques et économiques actuelles ne permet pas d'envisager maintenant une telle revision, et qu'il y a lieu de s'en tenir au régime des allocations de renchérissement tant que la situation économique n'aura pas recouvré son équilibre. A ce moment-là, comme à la suite de la précédente guerre, le problème des traitements pourra être repris dans son ensemble et non pas seulement sur le point qui nous occupe ici.

Il ne nous reste qu'à attendre patiemment que se dissipent les événements qui depuis cinq ans paralysent toute vie normale dans notre pauvre monde.

J.-Ed. M.

OPINIONS ET IDÉES

L'ÉDUCATEUR ET LA PAIX

On parle beaucoup d'un « programme minimum » qui rendrait l'enseignement plus vivant et plus effectif. N'y a-t-il pas un problème corollaire dont l'importance justifie une étude concomitante ? Celui de l'éducation de l'enfance en vue de la paix.

L'humanité a suffisamment fait faillite, me semble-t-il, pour qu'on se demande si l'école, si les pédagogues n'ont pas leur part de responsabilité dans l'effroyable chaos dont souffre le monde. Ne devons-nous pas prendre conscience de notre insuffisance, de notre lâcheté devant le drame qui se joue actuellement ? J'exagère ? Le lendemain de la tragédie de Saint-Gingolph, combien de maîtres ont commencé leur classe en « récitant » un chapitre d'histoire biblique ou en posant les bases d'un nouveau sujet de grammaire ? Le monde est en plein cauchemar, et, sous prétexte de « préserver nos enfants d'émotions pénibles », nous reprenons chaque matin notre classe avec le même air d'austérité, de détachement des choses de ce monde. Nous réservons notre chaleur et notre enthousiasme pour les leçons du programme. Nous nous mettons volontairement en marge de l'actualité, nous fermons les yeux, nous ne vivons pas avec notre temps.

S'il ne s'agissait que de nous... mais il y a les gosses ! Chaque jour, à la maison, dans la rue, on commente les faits de guerre, on se réjouit de la victoire des uns, on déplore la défaite des autres ; des paroles de haine courent le monde. Combien de fois n'avons-nous pas entendu dire

d'un des belligérants : « Il faudrait *tous* les faire disparaître, qu'il n'en reste pas un ; on n'aura pas la paix avant » (comme si l'on pouvait créer la Paix avec de la haine !). Quelques sceptiques proclament à tous les vents : « Il y a toujours eu des guerres, il y en aura toujours, regardez les bêtes ! » (Comme si c'était un indice de supériorité de regarder aux bêtes pour guider l'action des hommes !). L'enfant vit dans cette ambiance malsaine. Il prend de plus en plus l'habitude de considérer les opérations militaires comme un jeu où les uns gagnent et les autres perdent.

Et nous, éducateurs, quel est notre rôle dans cette tragédie ? Affecterions-nous une indifférence impassible ? Eviterions-nous de toucher à ces problèmes, en classe, sous prétexte qu'ils ne sont pas de notre ressort ? Pour ma part, le complément direct et la règle de trois ont un intérêt certain ; mais ce que mes élèves pensent de la guerre, de la paix, de la solidarité humaine m'importe beaucoup plus. Et voilà le sujet de ces quelques lignes :

Nous devons dès maintenant centrer notre activité scolaire sur le problème de l'entente et de la solidarité humaine. Des contacts doivent être pris avec les éducateurs de tous les pays pour lancer une formidable offensive de paix. Nos gosses ont le droit de la réclamer. Nous avons le devoir de les guider dans cette voie. Quand les peuples voudront fermement la paix, quand les enfants ne joueront plus à la guerre, les problèmes économiques (d'où naissent tous les conflits) trouveront leur solution.

On a dit qu'il existait une mystique de paix... n'existe-t-il pas une mystique de la guerre ? Les éducateurs du monde entier se sont-ils toujours opposés à cette dernière ? Avons-nous fait notre devoir pour inspirer à l'enfance l'horreur de la guerre ?

Pour une fois, soyons opportunistes. Le moment est venu de triompher de toutes les forces obscures qui ont intérêt à lancer une partie de l'humanité contre l'autre. La Suisse est le berceau de la Croix-Rouge. Pourquoi ne deviendrait-elle pas celui des nobles aspirations, de l'esprit de concorde, de fraternité humaine ?

Allons, chers collègues, œuvrons pour une paix durable. Nous ne risquons plus d'être qualifiés de « pacifistes bêtards ».

F. P., Lausanne.

BIBLIOGRAPHIE

De l'huile jusqu'au savon, plaquette richement illustrée d'images et de tableaux en couleurs, éditée par la *Fabrique de Savons Frédéric Steinfels* à Zurich.

Offert gratuitement aux membres du corps enseignant qui en feront la demande à la maison éditrice, cet opuscule de 28 pages contient de nombreux et utiles renseignements sur la fabrication du savon et les divers produits qu'elle utilise.

Collègues ! Favorisez les maisons qui font de la publicité dans votre journal.

PARTIE PÉDAGOGIQUE

DÉCANTOLOGIE

Aujourd'hui comme hier, le rôle de l'éducation publique dans la démocratie est de développer en l'enfant la personne humaine. En effet, quels que soient nos tendances particulières et notre idéal, nous sommes tous convaincus que « la notion de personne est une des conquêtes de l'expérience spirituelle et morale de l'humanité ». Nous sommes unanimes aussi, je pense, à considérer que nous devons faire à l'éducation une place plus grande que par le passé.

Donner la prééminence à l'éducation, c'est augmenter le rôle et la responsabilité de l'éducateur, c'est intensifier et valoriser le rendement de ses efforts.

Deux moyens me paraissent devoir être mis en œuvre dans ce but :

A. Il faut améliorer les conditions de travail de l'éducateur ;

B. Il faut que l'éducateur prenne mieux conscience de cette responsabilité et de la valeur de son exemple.

A. *Il faut améliorer les conditions de travail de l'éducateur.*

Il s'agit ici des méthodes et des plans d'études.

Nous sommes tous d'accord pour alléger le programme. Cette tâche ardue doit être considérée à deux points de vue.

1. *Instruction* : Le but de l'enseignement est moins d'apprendre des connaissances que d'acquérir des techniques et des moyens de pouvoir ultérieurement se cultiver soi-même : apprendre à apprendre prend plus de temps mais est infiniment plus précieux qu'apprendre tout court : il faut trouver le temps de pouvoir le faire.

2. *Education* : Au moins autant que les conditions extérieures, les exigences actuelles des programmes contribuent à l'énerverment des élèves, parce qu'on est obligé d'être toujours sous pression et de travailler toujours en vitesse avec les résultats que nous connaissons bien. Le tourbillon actuel n'a rien de commun avec l'atmosphère de calme et de concentration propre à un travail fructueux.

On pourra aboutir :

1. *En élaguant*. Nous avons encore des branches gourmandes desquelles, sans tomber dans l'utilitarisme, il faudrait retrancher tout ce qui n'est pas d'une nécessité démontrée pour la formation de l'esprit.

2. *En allégeant*. Dans l'espace de trente ans, la durée de la scolarité obligatoire a été reportée de 7 à 9 ans. Croyant bien faire, en un temps, du reste, où le travail et les réactions des élèves n'étaient pas ce qu'ils sont aujourd'hui, nous avons établi pour les classes successivement créées des programmes nouveaux se superposant à ceux qui existaient déjà. Ne conviendrait-il pas, d'une manière générale, de reporter sur les neuf années de scolarité l'ensemble des matières qui, autrefois, étaient étudiées en sept et de laisser à l'enseignement moyen et secondaire nombre de notions qu'il reprend après nous ? Nous devrions appliquer à d'autres branches ce que l'on vient de décider, à Genève,

pour l'enseignement de l'histoire. Il est hors de doute qu'un même champ d'études parcouru en quatre années sera travaillé avec plus d'efficacité que lorsqu'il était réparti sur deux seulement.

3. Il serait très désirable surtout qu'à l'exemple de ce qui s'est fait ailleurs, on procédât à ces réductions par voie expérimentale. J'entends par là qu'on déterminât objectivement les notions qu'il est excessif de demander aux enfants à un âge où leur équipement mental ne leur permet ni de les comprendre ni de les assimiler, et les reporter à plus tard,

Ce travail fait, on pourrait alors aborder le problème des méthodes.

B. En second lieu : *Il faut que l'éducateur prenne mieux conscience de sa responsabilité.*

Que l'on permette à l'un de ceux qui, au cours des mobilisations successives, s'est trouvé avec ses camarades de service devant des situations graves, à l'occasion desquelles le sens de la destinée humaine apparaît avec plus de netteté que dans le déroulement des jours confortables, de dire ce qu'il pense avec une franchise qui se ressentira peut-être des habitudes prises sous l'uniforme.

Nous aurions intérêt, à l'exemple des médecins ou des avocats, à constituer la déontologie qui nous manque. J'entends par là, non pas un ensemble de prescriptions rigides — s'il y a des prescriptions rigides, cela provient justement du fait que nous n'avons pas de déontologie digne de ce nom — mais un code de morale professionnelle entretenant l'esprit de service et auquel il serait convenu d'obéir non parce que c'est un code, mais pour l'honneur de la corporation et l'influence sociale de celle-ci.

On me dira que cette morale professionnelle existe et c'est vrai : je me demande cependant si nous ne gagnerions pas à préciser les éléments constitutifs d'une science des devoirs à notre usage à tous.

Je voudrais en préciser quelques-uns aujourd'hui :
meilleure compréhension de la vie sociale ;
perfectionnement professionnel ;
travail en communauté.

1. *Meilleure compréhension de la vie sociale.*

Nous ignorons trop les conditions de vie de nos semblables, leurs limites et leurs difficultés parce que toute notre existence d'éducateurs s'est déroulée en marge de la vie : nous avons toujours vécu dans des écoles. Entrer dans la vie, pour nous, a consisté à changer de place : passer du banc de l'élève au pupitre du maître !

Renseignons-nous, instruisons-nous : salaires, sécurité du gain, risques de chômage, durée du travail, vacances, retraites pour ce qui est de l'ordre matériel ; relations entre chefs et subordonnés, contrôle du rendement effectif, rationalisation, rythme de l'effort et de la production, subordination au chef, à la clientèle ou à la machine, pour ce qui est de l'aspect moral et humain des activités et cela aussi bien dans les métiers manuels que dans les professions exigeant une formation professionnelle analogue à la nôtre en importance. Ensuite, comparons notre situation à celles que nous aurons étudiées ; nous ne tarderons

pas à mesurer l'étendue de notre chance et de nos privilèges : nous comprendrons mieux pourquoi, du dehors, on émet à notre endroit des jugements péjoratifs injustes ; certaines incompréhensions qui nous peinent s'expliqueront d'elles-mêmes.

Certes, nous ne renoncerons pas pour autant à nos revendications légitimes, mais nous cesserons de nous classer parmi les prolétaires et les malheureux quand nous aurons mesuré la somme des avantages de tous ordres attachés à la profession d'instituteur. Notre premier devoir est de nous rendre mieux compte du privilège immense que notre activité professionnelle nous accorde de travailler et d'agir par nous-mêmes et, on peut bien le dire : en toute liberté.

Cette liberté refusée à la plupart des travailleurs qui ne peuvent rien mettre d'eux-mêmes dans la tâche quotidienne, reconnaissons-la et méritons-la.

Liberté ne va pas sans responsabilité.

2. *Perfectionnement professionnel.*

Parce que notre activité ne se déroule pas dans le circuit habituel de la production, nous négligeons trop ce qui a trait à l'organisation rationnelle de notre travail, au contrôle de son rendement, au perfectionnement des moyens que nous employons. Nous commettons des fautes ou des erreurs dont nous sommes responsables moins devant notre conscience que devant notre intelligence. Il est vain de croire que des méthodes ou procédés d'instruction et d'éducation adaptés à des conditions données peuvent garder leur valeur lorsque ces conditions n'existent plus. Le temps de la radio, du cinéma, du sport, du journal pour enfants, de l'émancipation de la jeunesse, de la carence de la plupart des familles ne se satisfait plus de ce qui était bon en 1914 et avant. L'école a perdu son prestige et son attrait. Il faut les lui rendre. Notre devoir professionnel principal est de nous adapter et de chercher des moyens nouveaux propres à résoudre des problèmes nouveaux.

On peut regretter une évolution contre laquelle nous sommes impuissants ; il est vain de croire qu'on pourra l'arrêter. Il faut nous équiper mieux. Une telle tâche implique recherches, informations, méditation. Elle réclame aussi une attitude d'esprit qui fait confiance à l'avenir, à l'enfance, au progrès.

3. *Travail en communauté.*

Elle appelle surtout la collaboration effective de classe à classe, de maître à maître, l'esprit communautaire faisant place à l'individualisme qui est un des traits marquants de la personnalité des pédagogues.

Echanger des expériences, se conseiller et s'aider mutuellement, éprouver que l'on se trouve en face des mêmes difficultés à vaincre, travailler en commun... Quel bienfait ! Voyez ce qu'ont déjà réalisé les équipes des Feuilletés de documentation, des « leçons pratiques » et celles du G. R. E. P.

Un article paru dans l'*Educateur* signalait, il y a quelques mois, la nécessité de « réconcilier le maître avec son enseignement ». S'il est

vrai qu'une telle réconciliation soit nécessaire, c'est qu'on s'est laissé dominer par la monotonie de la tâche, qu'il faut reprendre toujours pareille, jour après jour, année après année : c'est que le travail est devenu une besogne ou une corvée. Il ne reviendra et ne peut demeurer un effort joyeux que par son enrichissement continu.

Si nous réussissons, malgré les difficultés accumulées sur notre route, à reprendre conscience de nos avantages, si nous arrivons à nous convaincre, malgré la fatigue accrue, que notre tâche est moins déprimante que beaucoup d'autres, si, par une collaboration fructueuse et génératrice d'amitié, nous faisons l'expérience qu'on travaille mieux et plus vite unis qu'isolés, nous retrouverons le contentement d'esprit et la paix intérieure et nous ne parlerons plus de réconciliation avec l'enseignement.

Une telle déontologie ne mérite-t-elle pas d'être précisée et reconnue pour que prévale en chacun de nous le sens de notre vocation et que nous demeurions des éducateurs de l'enfance luttant avec succès contre le danger mortel de n'être plus que des fonctionnaires de l'Etat ?

R. Dottrens.

RAPPELS

Au moment où le problème de l'école commence, semble-t-il, de préoccuper un certain nombre d'esprits, il nous paraît intéressant de rappeler ici que les problèmes posés, s'ils apparaissent aujourd'hui plus urgents et plus graves, ont déjà été examinés, exposés, délimités et ordonnés, au cours des années qui suivirent la « dernière » guerre. Les textes que nous allons citer sont extraits du « Manuel élémentaire de pédagogie générale » de MM. René Hubert et Henri Gouhier, Librairie Delamain, Paris, 1930. Les lueurs dont ils éclairent le débat n'en acquièrent, dans le silence obligé de la pensée française contemporaine, que plus de prix.

R. J.

De l'éducation... L'enfant porte en lui toutes les possibilités, mais ces possibilités n'enveloppent pas plus la conscience d'elles-mêmes que ces résistances auxquelles elles peuvent se heurter. De ce petit être, plus encore que de l'homme fait, ondoyant et divers, il s'agit de faire sortir un individu, un être doué d'une personnalité morale, et par conséquent capable de jouer dans la société un rôle bien défini... L'unité de l'homme, le caractère, est le but de l'éducation.

... Il reste à rechercher autour de quel principe, ou si l'on veut, dans quelle orientation doit se faire cette unité, en d'autres termes ce qu'il y a de plus essentiel et de plus profond dans l'homme de notre temps, dans ses croyances, dans ses sentiments, dans son activité... De là, au moins trois « esprits » différents proposés à l'éducation : l'unité de l'homme doit-elle être cherchée dans son action politique, dans son action économique, dans son action sociale ? L'homme est-il premièrement un citoyen, ou premièrement un producteur, ou premièrement un prolétaire ou un bourgeois ? Selon la réponse donnée à cette question, l'orientation générale qui sera assignée à l'éducation pourra évidemment varier du tout au tout.

De l'éducation nationale et politique... C'est un rétrécissement de la conscience humaine que de vouloir ne former que l'homme d'une nation, d'un Etat. Quoi qu'on fasse pour enfermer un peuple dans les limites de ses traditions, il n'empêche que les relations de toutes espèces se sont développées entre les hommes et entre les peuples par-dessus les frontières politiques et barrières douanières. Sa vie professionnelle d'un autre côté, n'a pas moins d'importance pour l'homme moderne que la vie politique. Les problèmes économiques pèsent sur lui avec autant de gravité que les problèmes politiques et au surplus, l'activité des Etats modernes est sans doute davantage orientée vers la solution des grandes questions économiques que des questions proprement politiques. Si la formation du citoyen doit avoir une place dans l'éducation de l'homme, cette place ne saurait donc être ni exclusive ni peut-être même prépondérante.

Du vrai rôle de l'école primaire... Il n'est donc pas vrai que l'école primaire ait à former des citoyens ou des producteurs. Ce n'est pas à sa sortie, vers douze ou treize ans au plus, que l'enfant sera en mesure de se représenter le fonctionnement d'un grand Etat moderne et les conditions de la fabrication industrielle. Pour la plupart, c'est la vie elle-même, au cours de leur adolescence, qui se chargera de poursuivre, sinon d'achever cette première éducation...

... L'école primaire doit à l'enfant l'éducation qui convient à son âge. Trop d'ambition peut nuire à l'accomplissement de sa vraie mission. Elle doit aussi le mettre en mesure de continuer cette éducation, de l'étendre, de l'approfondir ; elle a à lui fournir les instruments nécessaires pour y parvenir, des connaissances, des méthodes, des habitudes. L'éducation primaire est peu de chose, si elle ne sert pas de moyen à une éducation plus poussée.

INFORMATIONS

RÉSOLUTION

Au cours de leur réunion annuelle, tenue à Sion, le 3 juin 1944, les directeurs des Ecoles normales et des Séminaires pédagogiques de la Suisse ont été amenés à discuter de l'enseignement de la gymnastique dans leurs établissements, selon le programme fédéral en vigueur ;

— ils tiennent à affirmer :

1. Que la préparation professionnelle des futurs éducateurs de la jeunesse, pour être rationnellement conduite, doit être équilibrée d'après la hiérarchie des valeurs, afin de sauvegarder les droits du cœur, de l'intelligence et du corps ;

2. Que si l'éducation physique a été peut-être trop sacrifiée dans le passé au pur intellectualisme, elle ne doit pas non plus être exagérée au détriment de la formation intellectuelle, morale et technique exigée aujourd'hui de tout instituteur ;

— ils désirent, d'autre part, que les directives générales concernant la gymnastique soient adaptées aux circonstances locales et que les inspections fédérales gardent toujours le caractère de bienveillance compréhensive qu'elles ont eu jusqu'à ce jour ;

— ils estiment enfin que, pour assurer une meilleure collaboration, la Conférence des directeurs des Ecoles normales de la Suisse doit être officiellement représentée dans les conférences fédérales s'occupant de gymnastique scolaire.

Le Comité sortant de charge :

G. Chevallaz, Lausanne.

Abbé Boucard, Sion.

Le Comité 1944-1947 :

Dr W. Schohaus, Kreuzlingen.

Dr J.-R. Schmid, Thoune.

SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE SUISSE ROMANDE

Comité central, Delémont, 28. 8. 44.

SEMAINE PÉDAGOGIQUE EN FAVEUR DES INSTITUTEURS INTERNÉS EN SUISSE

Situation. Le nombre des instituteurs étrangers hébergés dans notre pays est important :

Britanniques	2
Français	4
Grecs	8
Yougoslaves	26
Polonais	27
Italiens	96
Russes	8

Total 171

A la demande des intéressés et avec l'appui des autorités suisses d'hébergement, la S.P.R. et le S.L.V. organiseront des *périodes d'information pédagogique*, destinées à renseigner nos collègues sur notre pays et ses institutions, ses écoles, tout en donnant aux instituteurs étrangers, souvent désœuvrés, l'occasion de se préparer à reprendre leur activité professionnelle en se tenant au courant des recherches scientifiques, du mouvement pédagogique, des méthodes d'enseignement, etc.

Les présidents du S.L.V. et de la S.P.R. se réuniront prochainement pour établir le projet d'organisation de ces « semaines pédagogiques » et le soumettre aux instances militaires compétentes. A cet effet, je vous prie de bien vouloir me donner, pour le 5 septembre au plus tard, les renseignements suivants :

1. Quelles sont les questions que vous aimeriez voir exposées ?

2. Quelles sont les personnalités qui sont disposées à se mettre à notre disposition et quels cours donneraient-elles ?

N.-B. — Les conférenciers ne seront pas rétribués, mais leurs frais de voyage, éventuellement de séjour leur seront remboursés.

3. Nous organiserons ces cours le plus tôt possible : quelle époque proposez-vous ?

A titre d'indication, nous pouvons vous donner les renseignements suivants :

Plan de travail : 4-5 heures de cours par jour. Ces cours se donneront dans la langue comprise par nos collègues : anglais, allemand, français ou italien.

En outre, visite d'établissements scolaires, excursions, séances de discussion, exposés de participants, etc.

Questions traitées : Histoire et géographie de la Suisse, notre législation scolaire, enseignement inférieur, moyen, supérieur, professionnel, post-scolaire, éducation physique, éducation nationale, examens de recrues, assistance, enfants anormaux, la formation des instituteurs, problèmes économiques, etc.

Les délégués de la S.P.R., réunis samedi dernier à Neuveville en présence de représentants du S.L.V., ont manifesté avec enthousiasme leur désir de témoigner leur sollicitude, dès maintenant, à leurs collègues victimes de la guerre. C'est à la demande de nos hôtes occasionnels que nous organiserons les cours en question et j'ose compter sur votre empressement à assurer la réalisation de nos projets. Merci d'avance et bien cordialement.

Le président S.P.R. : *Junod*, Delémont.

TEXTES LITTÉRAIRES

SUR LE LAC

Robert ramait avec précision, la nacelle fut bientôt au milieu du port. Là, elle lutta contre le courant puis, hors des jetées, indolente, navigua sur les flots calmes. De vertes ablettes s'y promenaient par bandes sur un fond sablonneux et ridé, ou hérissé d'herbes mouvantes. Parfois une brise légère propageait des frissons dorés sur le tendre azur du lac. Robert, d'un rythme régulier, balançait le torse et ses rames ruisselantes de gouttes lumineuses faisaient crisser les tolets.

Le lac était peuplé de petits bateaux : on voyait des péniches immobiles, des canardières ventruées avec toute une smalah chantante ; d'autres portaient des adolescents presque nus et se cuisant au soleil ou des pêcheurs pétrifiés, leur ligne à la main ; parfois un cotre tout blanc cinglait l'eau frisée...

Jean Violette.

« Le printemps noir ». Attinger, édit.

UN ORAGE DANS LA FORÊT

Voilà la première goutte de pluie qui tombe ; elle est venue s'écraser contre une grosse pierre jaune, devant moi, et je remarque sans m'arrêter qu'elle a formé une étoile et que cette étoile s'élargit encore, mais au même moment, un coup de tonnerre me fait sursauter. Il a éclaté, craqué comme une bombe au-dessus de nos têtes.

La pluie, maintenant, tombe à verse et les éclairs se succèdent, aveuglants, suivis des grondements épouvantables de la foudre. Il fait sombre, nous ne savons où aller ; nous voudrions nous mettre à l'abri, ne plus entendre... Que faire ? Pas un chalet n'est en vue, nous sommes à peine à mi-chemin.

Mais soudain, voilà sœur Judith qui pousse un cri : « Mon Dieu ! mon Dieu ! » Elle gagne le sentier et nous lance, en faisant de grands gestes :

— Il ne faut pas rester sous les arbres, voyons, c'est ridicule, par un orage pareil. Il faut sortir de la forêt. *Maurice Kuès.*

« Les eaux de Siloé ». Edit. « Aux 5 coupes », Genève, 1940.

LES LIVRES

Le drame de la Pallude, S.-G. Gall, Editions Perret-Gentil, Genève.

Le roman policier, s'il compte chez nous beaucoup de lecteurs, n'a jusqu'ici guère tenté nos auteurs romands. M. Gall s'y essaie et nous narre une histoire troublante qui se déroule dans un milieu de jeunes étudiants d'Aix. C'est, en ce début de vacances, une lecture distrayante et agréable.

Aux Aguets des oiseaux et autres animaux, Hans Zollinger, Librairie Payot, Lausanne.

Quel charmant volume que celui de l'ornithologue zurichois ! Il nous fait pénétrer dans l'intimité des animaux des forêts, des landes et des marais, par des récits bien agencés, au style pittoresque et juste. Les nombreuses photographies illustrant ce volume font mieux voir encore ce que l'auteur nous décrit déjà si bien. Un livre qu'on lira, et que l'on relira avec un plaisir accru, grâce aux soins du traducteur, M. E. Altherr, qui a enrichi d'une contribution remarquable la littérature ornithologique de langue française. *R. J.*

Jedermann, Hugo de Hofmannstahl, Pour un théâtre chrétien, Delachaux et Niestlé, Neuchâtel.

M. Charly Clerc a écrit une adaptation du drame de Hofmannstahl qui a été jouée à Genève, sur le parvis de la cathédrale. Les difficultés de l'entreprise sont multiples. Peut-être eût-il valu la peine de tenter une transposition, car la langue française rend mal la somptuosité de l'original. Le son en est un peu grêle. Du moins, le texte de M. Charly Clerc est-il fluide et clair et son essai demeure intéressant. *R. J.*

Essais sur le Théâtre, Serge Radine, Les Editions du Mt-Blanc, Genève.

Les vingt ans de vie théâtrale qui se sont écoulés de 1919 à 1939 ont vu éclore des œuvres de valeur et de tendances diverses, mais dont certaines ont marqué un climat de la sensibilité française. Bourdet, Pagnol, Giraudoux, Achard ont, chacun dans leur direction, orienté le théâtre dans des voies bien dissemblables. Il valait la peine, comme l'a fait M. Radine, de dresser le bilan de ces tentatives et d'essayer de les situer dans le temps. Le chapitre intitulé « Le théâtre de demain » est certainement le plus faible, mais nous avons, en y arrivant, appris déjà tant de choses en compagnie de l'auteur que nous le lui pardonnons volontiers. *R. J.*



L'IMPRIMERIE NOUVELLE

Ch. Corbari S.A.

MONTREUX

vous offre sa collaboration pour

étudier l'édition et la diffusion de
tout ouvrage scolaire intéressant

Devis et maquettes sans engagement

Place de la Paix • Téléphone 627 98

Société vaudoise de secours mutuels

Caisse maladie-accidents, contrôlée et subventionnée par la Confédération

INSTITUTEURS, INSTITUTRICES,

Le groupement mutualiste d'assurance contre la maladie et les accidents, sous-section S. P. V. de la S. V. S. M. attend votre adhésion et celle de votre famille. **Soyez prévoyants! N'attendez pas!**

Demandez sans engagement tous les renseignements nécessaires pour votre affiliation à Monsieur Fernand Petit, instituteur, rue Ed. Payot 4, à Lausanne. Téléphone 385 90.

6 Bibliothèque

Nationale Suisse

B e r n e

J. A. — Montreux

COLLÈGE PIERRE VIRET

3, CH. DES CÈDRES (Chauderon)

LAUSANNE

Section A: Elèves à partir de 15 ans — Section B: Garçons de 10 à 15 ans

1938 29 élèves

Maturités. Baccalauréats

1941 51 élèves

Entrée aux Gymnases

1944 81 élèves

Raccordement aux Collèges

Cours préparatoires en vue de l'école normale

Pasteur P. Cardinaux, dir.

144

Tél. 3 35 99

TOUT POUR L'APICULTURE

Ruches, outillage, cire gaufrée, extracteurs

Boîtes à miel fer blanc et aluminium

Demandez notre prix courant

MAX SCHMIDT & C^{IE} LAUSANNE

22 Place St-Laurent 24

32

La Banque Cantonale Vaudoise

à Lausanne, ou ses agences dans le canton, étudie toute demande de prêt à des fonctionnaires, traitements fixes, etc., avec bienveillance et discrétion.

4

1/2 siècle de travail

C'EST LÀ NOTRE FORCE

un choix considérable...

L'Enfant Prodigue

MARX

50

DIEU • HUMANITÉ • PATRIE

É D U C A T E U R

ET BULLETIN CORPORATIF

ORGANE HEBDOMADAIRE
DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE
DE LA SUISSE ROMANDE

Rédacteurs responsables :

Educateur : (intérim) R. JAQUET, GENÈVE, r. de Lyon 58. **Bulletin :** Ch. GREC, VEVEY, Torrent 21

Administration et abonnements :

IMPRIMERIE NOUVELLE Ch. CORBAZ S. A., MONTREUX, Place de la Paix, tél. 6.27.98.

Chèques postaux II b 379.

Responsable pour la partie des annonces : Administration du « JOURNAL DE MONTREUX »

PRIX DE L'ABONNEMENT ANNUEL : Suisse: Fr. 9.— ; Etranger: Fr. 12.—

Supplément trimestriel: Bulletin bibliographique

Petits Atlas du naturaliste suisse

Mammifères, Reptiles et Batraciens par C.A.W. Guggisberg.

Un volume petit in-16 relié Fr. 3.80

Il contient une importante étude sur l'aspect, les mœurs, l'habitat de ces divers animaux, ainsi que 16 planches en couleurs avec texte en regard décrivant 73 espèces.

Oiseaux I par C.A.W. Guggisberg et R. Hainard.

Un volume petit in-16 relié Fr. 3.80

Voilà l'image en couleurs de 110 espèces répandues chez nous avec, en regard, un texte signalant les particularités de plumage de chaque oiseau et décrivant leur chant, leur allure, leur habitat, leur nid et leur genre de nourriture.

Papillons de la Suisse par C.A.W. Guggisberg et E. Hunziger.

Un volume petit in-16 relié Fr. 3.80

C'est une étude fort bien faite du développement, de la structure, de la vie et de l'habitat des papillons les plus fréquents, suivie de la classification des espèces et de leur description. Avec 16 planches en couleurs représentant 85 espèces.

EN PRÉPARATION :

Le pêcheur en Suisse par F. Funk.

Un volume petit in-16 relié Fr. 3.20

Ce précieux guide est destiné à ceux qui s'adonnent au sport de la pêche, renseignant sur l'équipement du pêcheur, les amorces, la technique, les lieux, saisons et règlements de la pêche. Avec 8 planches en couleurs décrivant 27 poissons des rivières et des lacs.

Les Alpes.

Un volume petit in-16 relié Fr. 3.80

Minéraux, végétaux, animaux : description de tous les aspects de la nature en montagne, utile à ceux qui n'ont pas, en s'y rendant, un but exclusivement sportif. 16 planches en couleurs.

Boussole et carte.

Un volume petit in-16 relié Fr. 3.20

Ce volume donne les principes d'orientation et les indications nécessaires aux touristes, skieurs, éclaireurs, etc. pour l'emploi de la boussole en liaison avec la carte ; illustré de 50 dessins en noir et rouge.

36

LIBRAIRIE PAYOT

LAUSANNE ■ GENÈVE ■ NEUCHÂTEL ■ VEVEY ■ MONTREUX ■ BERNE ■ BALE